

Bulletin de souscription au capital

Ressources pour l'habitat participatif en Languedoc-Roussillon

L'habitat participatif crée des voisinages imaginés et conçus par les habitants, inspirés par le partage, la convivialité et le respect.

L'ambition de Hab-Fab est d'apporter aux habitants de notre région la possibilité de choisir ce mode de vie.

Comment fonctionne Hab-Fab?

Hab-Fab Scic SA est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif à capital variable. Ce statut lui permet de réunir dans son sociétariat l'ensemble des acteurs impliqués dans l'habitat participatif et de réinvestir les bénéfices en réserve impartageable.

Les sociétaires sont répartis dans 4 collèges : Salariés

Citoyens et groupes projets

Professionnels

Collectivités.

Les statuts en cours de rédaction définissent la répartition des droits de vote entre ces collèges. Chaque collège peut être représenté au conseil d'administration de la société.

Qu'est-ce qu'une part sociale ?

C'est un titre de propriété. Hab-Fab Scic SA est à capital variable : l'achat et le remboursement de parts ne sont pas soumis aux lois du marché.

Contrairement aux actions des SA classiques, le montant des parts sociales reste fixé à sa valeur initiale de **50.00 €.** Souscrire du capital dans Hab-Fab signifie s'engager pour soutenir l'émergence de projets d'habitat participatif.

Qu'est-ce que le capital social de Hab-Fab?

L'ensemble des parts sociales souscrites forme le capital de la Scic. Il garantit la solidité de la société. Il permet de développer de nouveaux services ou activités, de constituer un fond de garantie et d'investissement nécessaire à son développement.

Qui peut souscrire des parts sociales?

Toute personne physique ou morale souhaitant agir de manière concrète pour le développement de l'habitat participatif. Hab-Fab Scic SA accueille des sociétaires de différents horizons : Professionnels de l'habitat et du bâtiment, citoyens et groupes projets, collectivités.

Quels sont les avantages financiers?

• Avantages fiscaux - Impôt sur le revenu des personnes physiques

Les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt de 18 % du montant des versements effectués au titre des souscriptions en numéraire au capital ou aux augmentations de capital.

- Les versements sont retenus dans la limite de 50 000 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés et de 100 000 € pour les contribuables mariés soumis à imposition commune.

Par exemple,si vous souscrivez un montant de 4 000 € en 2015, vous bénéficierez d'une réduction d'impôts de 720 € (18 % de 4 000 €) sur les impôts que vous devrez payer sur vos revenus de 2015.

• Avantages fiscaux - Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

Les personnes soumises à l'ISF peuvent imputer sur cet impôt 50 % des versements effectués au titre de souscriptions au capital initial ou aux augmentations de capital de sociétés ainsi qu'au titre de souscriptions de titres participatifs dans des sociétés coopératives régies par la loi du 10 septembre 1947. L'avantage fiscal ne peut être supérieur à 45 000 € par an. Les conditions de l'avantage fiscal sont les mêmes que celles établies pour la réduction de l'impôt sur le revenu.

Contact:

contact@hab-fab.com http://www.hab-fab.com Hab-Fab Scic SA 12, rue du commerce 34000 Montpellier



Le sociétariat de Hab-Fab est divisé en plusieurs catégories dont les souscriptions minimales sont définies ci dessous :

☐ Je suis professionnel		☐ Je suis citoyen ou groupe projet	
Professionnel indépendant sans		Personnes physique	1 part
salarié	2 parts	Personne morale représentant un	
Jusqu'à 2 salariés	4 parts	groupe projet de 2 à 5 foyers	2 parts
De 3 à 10 salariés	10 parts	Personne morale représentant un	
De 11 à 50 salariés	20 parts	groupe projet de 6 à 15 foyers	5 parts
Au delà de 50 salariés	100 parts	Personne morale représentant un	
		ou plusieurs groupes projet de plus	
☐ Je représenteune Collectivité ou un		de foyers	10 parts
regroupement			
Jusqu'à 500 habitants	20 parts	☐ Je suis un Ambassadeur	
De 501 à 5 000 habitants	40 parts	L'associé ambassadeur ayant signé une convention avec Hab-Fab souscrit et libère au	
De 5 001 à 25 000 habitants	80 parts		
De 25 0001 à 100 000 habitants	200 parts	moins 1 part lors de son admission	
Je soussigné :			
Mme □ M. □ Nom Prénom			
Société ou association			
Adresse			
Code postal Ville			
Adresse électronique			
Téléphone			
Тетернопе			
☐ Je déclare vouloir devenir sociétair	e de la Scic Ha	b-Fab	
A ce titre, je souscris parts sociales de 50.00€ pour un montant total de €			
J'accepte de recevoir les convocations aux assemblées générales par voix électronique.			
Les statuts en cours de finalisation me seront remis au format électronique sur simple demande. Les statuts définitifs seront remis le jour de l'assemblée générale constitutive.			
Je règle par chèque à l'ordre de Hab-Fab que □ je remet en main propre ou □ que j'envoie à :			
Hab-Fab - 12 rue du commerce – 34000 Montpellier			
Je souhaite			
☐ Participer à la plateforme collaborative			
☐ Participer à un groupe de travail			
Proposition de thème : Recevoir des informations sur l'avancement du projet de création de la SCIC Hab Fab et			
des travaux des groupes de travail			
et je m'engage à garder la confidentialité sur tous les échanges et à ne pas transmettre à des			
tierces personnes les documents ir		e pourrais recevoir dans le cadre de ma	
participation.			
Date Sign	nature		